

PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 2 décembre 2004
à 19 h 30
Salle du Conseil communal
Présidente : Mme Jacqueline Badoud
Secrétaire : Mme Carole Dind

Séance télévisée sur ICI-Télévision

9/2004

Appel

75 présents, 24 absents dont 2 sans excuse (MM. R. Spaeth et P. Wenk).

Mme la Présidente salue les personnes qui nous font l'honneur de suivre sur leur petit écran cette dernière séance télévisée de l'année. Elle en profite pour remercier toute l'équipe d'ICI-TV qui a permis de transmettre nos débats et adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2005 à tous les téléspectateurs.

1. Correspondance

Mme J. Badoud, présidente, donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de M. J. Chappuis annonçant sa démission de la Commission des finances. Il sera procédé à son remplacement lors de la première séance 2005
- Lettre de M. I.-P. Moser rappelant les buts de l'Association Vevey-Müllheim qui est riche en échanges avec notre ville jumelle. Des bulletins d'inscription sont à disposition
- Lettre de la commune de Nax, dont nos autorités ont fait récemment connaissance, qui offre quelques journées à ski pour nous permettre de découvrir les pistes de cette station. Les responsables des remontées mécaniques auraient beaucoup de plaisir à accueillir les membres du Conseil et leur offriraient des conditions très favorables, à condition d'être avertis à l'avance. Avis aux intéressés...
- Rappel de la revue de M. L. Gavillet qui se tient actuellement au Théâtre de Poche de la Grenette. Des supplémentaires sont prévues les 2, 3 et 4 décembre 2004 et des brochures sont à disposition à l'entrée de la salle

2. Adoption de l'ordre du jour

M. J.-P. Boillat demande pour quelles raisons, ni ce soir, ni la semaine prochaine, ne figure à l'ordre du jour le préavis sur les crédits supplémentaires concernant l'affaire de mobbing pour laquelle la commune a été condamnée.

M. le Syndic rappelle que ses collègues de la Municipalité avaient averti le Conseil que ces crédits supplémentaires seraient déposés lors de la séance de janvier. La liste de ces crédits comprend comme à chaque fois des montants déjà engagés et d'autres à engager.

M. J.-P. Boillat n'attend pas une simple liste, mais un préavis qui nous explique dans les détails quelle sera la somme que nous devons payer, à qui et pour quelles raisons.

M. P. Ducraux, municipal, en sa qualité de vice-président de la Municipalité, donne lecture d'un communiqué de presse concernant cette affaire de mobbing. Le texte de cette intervention est joint en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2004

M. A. Gonthier, en page 7, 3ème alinéa, relève que *c'est ce qu'il voulait démontrer*. Le Conseil sera aussi appelé à voter les crédits complémentaires induits par la façon dont la Municipalité a traité le dossier dont on parlait en début de séance.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2004 est adopté à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

4. Assermentation d'un membre du Conseil communal, remplacement de M. Pierre-Louis Duchoux (I)

Cet objet est reporté à la séance du 9 décembre prochain.

5. Rapport sur budget 2005 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (24/04)

Rapport lu par Mme Béatrice Koehler

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le préavis no 24/04 du 7 octobre 2004 sur le budget 2005 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2005 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

6. Rapport sur budget 2005 du Fonds culturel Riviera (25/04)

Rapport lu par Mme Norma Riesen

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le préavis no 25/04 du 21 octobre 2004 sur le budget 2005 du Fonds culturel Riviera,

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2005 du Fonds culturel Riviera

7. Rapport de la Commission de contrôle régionale de l'Organisme régional de la Protection civile Région Riviera (ORPC) - Budget 2005

Rapport lu par M. Jean-Claude Meyer

M. H. Chambaz demande si une solution a été trouvée pour assurer l'avenir du don du sang à Vevey une fois que les locaux de la protection civile du bd St-Martin ne seront plus disponibles.

Mme M. Burnier, municipale, répond que ce don du sang se fera à la salle de paroisse de la paroisse protestante de Ste-Claire.

M. R. Rickenbacher constate que la protection civile coûte toujours aussi cher, avec même une tendance à la hausse, alors que le but de la création de cette organisation regroupant toute la Riviera était de trouver des économies et de réduire les coûts. Les chiffres des salaires sont relativement importants et il y a eu des coûts exceptionnels dus à l'engagement de la protection civile lors des travaux effectués dans le tunnel de Glion. La protection civile est passablement sollicitée pour différentes manifestations et événements, mais dans beaucoup de cas ces prestations sont remboursées. Il ne voit pas pourquoi on ne parvient pas à réduire les coûts, même s'il y a une activité constante ou en légère augmentation. Dans le rapport, il ne constate aucune volonté d'économies, raison pour laquelle le groupe PDC dépose un amendement *visant à réduire de manière linéaire ce montant au budget de fr. 100'000.-*. Comme tout pouvoir public, cet organisme doit aussi se serrer la ceinture.

M. P.-A. Flaction relève qu'actuellement les effectifs de la PC sont relativement âgés, ce qui induit des coûts importants au niveau des salaires. Le problème sera revu l'année prochaine puisque des gens vont partir à la retraite. Tous les comptes relatifs à l'engagement de la PC au tunnel de Glion ont été vérifiés et les deux représentants veveysans les ont aussi étudiés.

M. R. Rickenbacher rappelle que nous discutons du budget et non des comptes. Celui-ci exprime ce que l'on veut faire dans l'avenir, et si nous voulons une réelle volonté d'économie, c'est dans le budget qu'elle doit se répercuter. Il trouve le montant de fr. 843'200.-- de charges de personnel, pour un total de 6,5 postes occupés par des gens qui n'ont pas forcément une formation supérieure, assez curieux.

Cet amendement n'étant pas soutenu réglementairement, il est retiré.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (plusieurs abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le rapport de la Commission de contrôle régionale de l'Organisme régional de la Protection civile

Région Riviera (ORPC) chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le rapport de la séance du 24 août 2004 sur le budget 2005 de la Commission de contrôle régionale de l'Organisme régional de la Protection civile Région Riviera (ORPC)

8. Rapport sur budget communal pour 2005 (26/04)

Rapporteur : M. Robin Tickle

Mme la Présidente remarque que le budget a fait l'objet d'une étude minutieuse de la part de la Commission des finances et espère que le débat sera concis.

DISCUSSION GENERALE SUR LE BUDGET

M. J. Christen estime que, si l'on ne peut se réjouir d'un budget déficitaire, il faut toutefois relativiser ce déficit puisqu'il y a fort à parier que la réalité des recettes fiscales dépasse finalement les prévisions de la Municipalité. Une partie de la commission a essayé sans succès de réduire le déficit, ou du moins de ne pas l'augmenter, mais la Municipalité a déjà donné des coups de ciseaux et la marge de manoeuvre est donc restreinte. Ce budget est tout ce qu'il y a de plus acceptable et résulte d'un consensus entre les différents courants politiques représentés au sein de la Municipalité. Il ne faut pas aggraver davantage le déficit, ni opérer des coupes claires qui seraient susceptibles de mettre en péril certaines prestations et différents organes ou institutions qui oeuvrent au bien-être de la population. Il constate que les options que le groupe Vevey-Libre défendait en matière de sécurité ont été, à un détail près, reprises par la Municipalité. Celle-ci a fini par entendre raison, et il s'en réjouit.

M. A. Gonthier constate que la Commission des finances, bien que conduite par un président fermement décidé à terrasser l'hydre du déficit, n'a pas trouvé grand chose à se mettre sous le sécateur. Il y voit le signe que nous ne vivons pas une crise d'un état dépensier à l'extrême, mais une crise de recettes dont chacun peut en tirer les conclusions qu'il veut. Il constate, au niveau de l'énergie, des évolutions très différentes selon les postes. Le mazout a considérablement augmenté, le gaz suit la même tendance, mais il demande à la Municipalité une appréciation générale sur le dossier.

M. le Syndic répond que ces variations sont usuelles et se retrouvent dans les comptes des années précédentes. Les prix du mazout et du gaz ont assez fortement augmenté, mais il s'agit aussi de l'intégration des soldes de comptes de l'année précédente.

M. H. Chambaz félicite et remercie le président de la Commission des finances qui, au pied levé, a repris cette présidence suite à la démission de notre ex-collègue M. P. Kohli.

M. R. Rickenbacher estime que nous ne pouvons qu'être tristes à la vue d'un budget qui présente un déficit de près de deux millions de francs. Lors de la discussion sur le taux d'imposition, tout le monde a souhaité maintenir le statu quo, ne sachant pas vraiment ce qui allait se passer. Les prévisions de rentrées fiscales ne sont pas pessimistes, bien au contraire, puisque l'on a déjà anticipé la venue de plusieurs centaines de nouveaux habitants à Vevey. Le déficit de 2 mio de francs se retrouve face à une prévision de rentrées fiscales de 2,5 mio. Si l'on additionne les deux, cela peut poser de grands problèmes. Nous devons donc montrer une volonté ferme de chercher des économies partout où cela s'avère possible.

M. J.-P. Boillat signale que la Commission des finances a émis un vœu qui invite la Municipalité et l'administration à entreprendre tout ce qui peut l'être pour faire des économies d'énergie de manière générale. Pour ce qui est des recettes fiscales, il rappelle qu'avec le nouveau système, tout nouvel habitant paie l'intégralité de ses impôts l'année de son arrivée dans la commune. Nous devrions donc avoir des rentrées fiscales importantes l'année prochaine. Au vu des nombreuses nouvelles constructions à Vevey, les prévisions de la Municipalité semblent même être sensiblement sous-évaluées.

M. F. Chavannes trouve qu'un effort assez extraordinaire a été fait pour l'établissement de ce budget. Il est difficile de couper davantage dans un rosier qui a été déjà terriblement taillé. Lorsqu'il y a vingt ans les libéraux parlaient d'économies, cela faisait un peu rire. Aujourd'hui, il se réjouit de constater que tout le monde s'en préoccupe.

M. J. Christen indique que si le budget tient effectivement déjà compte des nouveaux habitants, de manière générale les comptes se révèlent souvent bien meilleurs que prévu. L'Etat de Vaud avait été pessimiste sur les recettes fiscales 2004 et il s'avère finalement qu'il y a 95 mio de francs de différence entre le budget et les comptes. Il demande si l'on retrouve la même proportion de recettes fiscales supplémentaires à l'échelon communal.

M. le Syndic répond que la Municipalité a adopté le même taux de croissance de l'ordre de 13 %.

M. P. Ducraux indique que la Municipalité se préoccupe déjà des économies d'énergie, comme le montrent les travaux entrepris dans le Collège de la Part-Dieu et la salle de gymnastique de la rue des Tilleuls, qui bénéficient du label Minergie, la piscine qui dispose de panneaux solaires, le changement des vannes thermostatiques et l'amélioration de la performance des chaudières lorsqu'elles doivent être changées. Vevey a obtenu cette année pour la deuxième fois le label Cité de l'énergie et nous continuons à travailler dans ce sens.

M. R. Rickenbacher estime que ce vœu demande à la Municipalité de faire n'importe quoi pour parvenir à réduire la consommation d'énergie. Mais une économie d'énergie doit toujours être en rapport avec ce que l'on gagne, pas seulement au niveau des finances. La commission aurait dû ajouter le terme «raisonnable» à son vœu.

M. A. Gonthier rappelle que le terme «raisonnable» est génétiquement imprimé chez les Vaudois. Il n'y a donc pas besoin de l'indiquer dans ce vœu, puisque c'est par définition le maximum «raisonnable» qui doit être entrepris. Il estime que le maximum est plus vite atteint maintenant parce que non seulement les prix ont augmenté, mais la tendance semble aller vers une augmentation plus lourde encore et à long terme du prix de l'énergie. Une série de projets jugés déraisonnables les années précédentes peuvent devenir maintenant raisonnables du fait de l'augmentation du prix de l'énergie. Ce vœu peut donc trouver une application plus large qu'on ne pourrait l'imaginer.

La parole n'étant plus demandée, le budget est ensuite examiné dans le détail :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Compte 145.3050

Formation des apprentis(es) - Assurances accidents et maladie
Proposition d'amendement à fr. 20'600.-- de la Commission des finances

La parole n'étant pas demandée, **l'amendement de la Commission des finances est accepté.**

La parole n'est plus demandée concernant le poste 1. Administration générale.

2. FINANCES

Compte 200.3011.06

Couverture globale de l'indexation des traitements au 1.01. 2005

Proposition d'amendement à fr. 475'000.-- de M. I.-P. Moser

Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. J.-Y. Marchesi

M. I.-P. Moser précise qu'il ne sera plus employé communal de la Ville de Vevey dès le 1er janvier 2005, raison pour laquelle il se permet d'intervenir au nom du groupe socialiste. Il propose à la Municipalité d'accorder la pleine indexation au personnel communal. Le chiffre prévu par la Municipalité correspond à une indexation de 0,8 %. Mais depuis l'établissement du budget, l'inflation a pris l'ascenseur et le chiffre de référence à fin novembre sera d'environ 1,5 %. L'indexation des salaires n'est pas une augmentation de revenu, elle sert uniquement à maintenir le pouvoir d'achat des salariés. Ces dernières années, la Ville de Vevey a mené une politique salariale honnête envers son personnel, avec une indexation complète, ceci en partie pour compenser les sacrifices consentis pendant la crise des années 90. Mais cela fait aussi partie de l'accord conclu entre la Municipalité et les employés communaux lors de la mise en place du système GESPER. Toute modification de ce contrat demanderait de nouvelles négociations. Tout montant inférieur à l'indexation au coût de la vie équivaut à une baisse de salaire linéaire (dans le cas présent 0,6 %). Demander maintenant une «cotisation pour ville sinistrée» serait un signe fort indiquant que les autorités n'ont pas su redresser la situation, que Vevey ne se porte pas si bien que cela et que l'on n'est pas du tout reconnaissants envers les employés communaux pour tous les efforts qu'ils ont faits durant la crise qu'a connue notre ville. Notre situation financière n'est plus aussi mauvaise par rapport aux années précédentes et le déficit prévu pourrait bien, comme ces dernières années, se transformer en équilibre ou même en bénéfice dans les comptes. Il n'y a donc pas de raisons de vouloir pénaliser notre personnel dont le Conseil relève souvent le comportement très satisfaisant. Les raisonnements usités dans certaines grandes entreprises ne sont pas valables pour la gestion de notre commune. Si le message politique est de baisser les salaires sous le couvert d'une soi-disant «bonne gestion», les électeurs contribuables que sont les employés communaux et la population qu'ils servent s'en souviendront lors des prochaines élections. Accepter massivement cet amendement serait un signe de renouveau et de la reprise économique à Vevey. Il ne faut pas suivre ceux qui peignent le diable sur la muraille et nuisent ainsi au développement de notre ville.

M. le Syndic indique que l'inflation à fin novembre se monte à 1,47 %, représentant un montant de fr. 475'000.--. Il rappelle que l'adaptation réelle des salaires selon le système GESPER représente 1,68 %, soit fr. 410'000.--, que l'indexation prévue au coût de la vie est de 0,8 %, soit fr. 260'000.-- et que l'augmentation de l'effectif du personnel représente un montant de fr. 1'070'000.--, soit un total de fr. 1'740'000.--.

M. A. Gonthier rappelle que la compensation du renchérissement n'est que le maintien, encore qu'imparfait, du prix du travail fixé par un contrat. Laisser l'inflation diminuer le pouvoir d'achat des employés n'est autre que du vol. Que celui-ci soit largement répandu dans de grandes entreprises du privé, comme par des municipalités dites «de gauche», n'y change rien. Les augmentations liées au système GESPER sont une autre affaire. L'introduction de ce système ne visait pas à faire des économies, mais devait améliorer la motivation du personnel. Prendre maintenant argument de ces hausses de salaires engendrées par GESPER pour supprimer l'indexation ou la réduire de moitié équivaut à un autogoal du point de vue de la motivation. Ce plafonnement arbitraire à 0,8 % est un changement de pratique, voire de doctrine, de la part de la Municipalité. Le personnel s'attendait à être indexé et ce n'est que ce matin que sa délégation a appris qu'il ne le serait qu'à moitié. Si la Municipalité avait voulu demander des sacrifices à ses employés, la moindre

des choses eût été d'ouvrir une négociation préalable. Il propose donc d'accorder l'indexation pleine et entière et se rallie au chiffre de fr. 475'000.--. Le débat doit porter sur la question de principe, non sur le montant final.

M. J.-Y. Marchesi dépose un amendement visant à supprimer l'indexation de la masse salariale. L'augmentation proposée, nette de variations du nombre de postes, est de 2,48 % (1,68 % d'augmentation statutaire selon GESPER et 0,8 % de compensation du renchérissement). Selon les dernières estimations, le renchérissement devrait tourner autour de 1,4 % et l'étude annuelle de l'UBS sur les salaires en Suisse montre que la moyenne des augmentations pour 2005, tous secteurs confondus, devrait également se monter à 1,4 %. Donc, même si les employés communaux n'obtiennent pas l'indexation cette année, l'augmentation statutaire de 1,68 %, supérieure à la moyenne nationale, compensera intégralement le renchérissement. Il rappelle que la commune a une dette 140 millions de francs, que le déficit budgétaire prévu frise les deux millions de francs, que le nombre d'employés communaux a augmenté de 25 % en 15 ans et que la masse salariale a augmenté de 10,5 % en termes nominaux entre 2000 et 2004. En ces temps difficiles, il faut adapter ses dépenses à son revenu et le sacrifice plus que modeste demandé aux employés communaux doit être pris dans ce sens.

M. F. Baud rappelle que la Commission des finances a démarré ses débats avec un déficit de 1,5 mio de francs et que la forte augmentation à près de 2 mio de francs est due aux chiffres définitifs de la péréquation financière. La droite avait trouvé environ fr. 350'000.-- d'économies, mais celles-ci ont été balayées lors du vote final. Le déficit étant déjà relativement important, il ne faut pas aller au-delà.

M. W. Riesen rappelle que les salaires en Suisse ont augmenté l'année dernière en moyenne de 1,4 % en termes nominaux, et de 0,8 % en termes réels. Pour la commune de Vevey, l'augmentation a été de 2,63 %, soit 88 % de plus que la moyenne nationale, et en termes réels, l'augmentation a été de 1,7 %, soit 112,5 % de plus que la moyenne.

M. L. Ballif, municipal, relève que les études de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie auprès des PME et grandes entreprises vaudoises indiquent que près d'une entreprise sur trois ne prévoit aucune augmentation de salaire en 2005, mais que 33 % pensent accorder jusqu'à 2 % d'augmentation, 22 % de 2 à 3 %, et 14 % envisagent plus de 3 % d'augmentation. Vevey va, l'année prochaine, voir ses salaires diminuer d'environ 2 mio de francs puisque l'ensemble du personnel d'encadrement scolaire et logopédiste est transféré au canton. Si l'on veut vraiment compter les pour-cents d'augmentation, il faut tenir compte non seulement de l'augmentation du personnel, mais aussi des recettes qui permettent de couvrir ces salaires. Le regroupement des deux centres sociaux de Vevey et La Tour-de-Peilz permettra également à Vevey d'économiser fr. 110'000.--.

M. I.-P. Moser souligne que le système GESPER qui ne touche qu'une partie des employés communaux, principalement les nouveaux employés, pour une dizaine d'années environ. Ceux qui restent plus longtemps n'ont plus d'augmentations. S'ils ne reçoivent pas l'indexation au coût de la vie, cela représente une baisse de salaire.

Mme V. Borloz estime que si le nombre d'employés communaux et la masse salariale ont augmenté, c'est aussi parce que la population veveysanne a augmenté, nécessitant plus de places d'accueil pour les enfants, davantage de travaux dans les quartiers qui se développent et différentes tâches liées au bon fonctionnement de la cité.

Mme D. Kaeser remarque que si le transfert des postes de l'encadrement scolaire et des logopédistes au

canton va peut-être diminuer la masse salariale, il va augmenter la facture sociale. Le préavis municipal fait état d'une augmentation effective de 10,63 postes. On ne peut donc pas dire que la Municipalité tente de faire des économies sur le personnel.

M. V. D'Angelo rappelle que nous avons avec GESPER un contrat avec le personnel communal. Ceux qui n'acceptent pas d'accorder l'indexation réelle à fin novembre ne respectent pas ce contrat.

Mme F. Despot ne remet pas en cause le contrat qui nous lie aux employés communaux. GESPER offre déjà 1,68 % d'augmentations. Même s'il ne touche pas tout le monde, ce système est beaucoup plus social qu'une simple indexation, puisqu'il concerne essentiellement les jeunes qui débutent, qui ont besoin d'argent et qui ont des enfants en bas âge. Elle estime que ces 1,68 % sont une très bonne chose et qu'il serait inconvenant, par rapport au reste du canton et de la Confédération, d'y ajouter une indexation. Nous avons un système social qui explose, chaque année, bien plus largement que le nombre d'habitants de cette ville, qui lui n'a pas énormément bougé depuis 1990. Politiquement, il est beaucoup plus agréable de donner de l'argent de tous côtés, nous avons ainsi plus de chances de nous faire réélire, mais il faut oser dire non à cette explosion et ne pas disperser l'argent.

M. J. Christen demande quel est notre engagement réel à l'égard du personnel communal suite aux négociations menées dans le cadre du projet GESPER.

M. A. Gonthier rappelle que les 10,63 postes d'augmentation du personnel comprennent 8 postes pour la police. On ne peut donc pas dire que les 2,63 postes restants représentent une explosion de l'effectif. Il serait intéressant de savoir quelle part de cette augmentation globale sur dix ans est due à des regroupements. Pour ce qui est du Centre social intercommunal, les chiffres bruts de gens qui sont salariés de la commune de Vevey représentent une énorme augmentation. Mais auparavant, une bonne partie de ces personnes travaillaient pour d'autres communes et leur salaire est finalement payé partie par le canton, partie par ces autres communes. Ce n'est donc pas une charge supplémentaire pour nous.

M. P. Bertschy indique que de 1990 à 2005, il y a eu une augmentation de 63,23 postes, dont 44,95 essentiellement pour les garderies. La commission ne le conteste pas et n'a pas fait d'amendement pour fermer des garderies, mais elle tenait à rappeler ces chiffres.

M. L. Ballif relève que l'augmentation totale pour les quatre garderies, en tenant compte du fait qu'il y a une quarantaine de places supplémentaires par rapport au budget 2004, n'est que de fr. 22'000.-.

Mme V. Borloz constate que les garderies veveysannes ont de la peine à repourvoir les postes d'éducatrices de la petite enfance, notamment parce que les conditions salariales qu'offre la commune sont nettement moins attractives que celles de Lausanne, p.ex. Baisser encore les salaires réels en supprimant l'indexation ne va pas arranger les choses.

M. le Syndic indique que seule l'application du système GESPER nous lie contractuellement au personnel. S'agissant de l'indexation, le statut prévoit que la Municipalité *peut* indexer pleinement, ou partiellement, les salaires. Il ne faut pas comparer notre ville à celle de Lausanne, la taille et la fonction n'étant pas les mêmes. La décision de fixer l'indexation à 0,8 % n'a pas été facile à prendre. Elle est le fruit d'un arbitrage, d'un compromis entre une pleine indexation à 1,47 % et pas d'indexation du tout. 0,8 % représente un peu plus de la moitié. La Municipalité est consciente du fait que cela ne va pas faire que des heureux. Cette décision est motivée par l'augmentation de notre déficit budgétaire pour des raisons que nous ne maîtrisons pas. Elle en a parlé avec la délégation du personnel et ne s'est pas heurtée à une levée de boucliers, mais

à une attitude ouverte au dialogue. Même si elle défend la position du personnel, ses représentants sont aussi conscients du fait que nous avons un déficit qu'il s'agit de maîtriser sous peine d'augmenter notre dette. Mais c'est le Conseil qui est souverain et la Municipalité, malgré le fait que cela soit de sa compétence, se soumettra à la décision finale.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement du parti radical est refusé par 41 voix contre 24 avis favorables (deux abstentions). L'amendement du groupe socialiste est lui aussi refusé par 37 voix contre 33 avis favorables (une abstention).**

Compte 200.3529 **Versement au Fonds de péréquation directe horizontale**
 Proposition d'amendement à fr. 7'822'300.-- de la Commission des finances

Compte 200.4529 **Encaissement du Fonds de péréquation directe horizontale**
 Proposition d'amendement à fr. 6'605'300.-- de la Commission des finances

La parole n'étant pas demandée, **les amendements de la Commission des finances sont acceptés.**

Compte 252.3011 **Bâtiments communaux - Dépenses générales non réparties**
 Traitements

Compte 252.3012 **Bâtiments communaux - Dépenses générales non réparties**
 Salaires des concierges auxiliaires

M. A. Gonthier demande si la croissance constatée dans l'emploi d'auxiliaires relève d'une politique de la Municipalité ou si cela est totalement conjoncturel (remplacements, etc.).

M. le Syndic répond que ceci est purement conjoncturel, en fonction des absences, départs, etc. Il n'y a pas de politique sous-jacente de la part de la Municipalité.

Compte 281.3141.31 **Galleries du Rivage - Travaux d'entretien spéciaux**
 Proposition d'amendement à fr. 15'000.-- de la Commission des finances

M. A. Gonthier indique que la Commission de gestion a étudié le problème de l'espace autour du Riviera Lodge et d'Equinox, notamment pour installer une terrasse et faire cesser le parcage sauvage le long du bâtiment. Le problème est assez compliqué. Soit on bloque tout passage de voitures, soit on met une borne télescopique, si l'on maintient une partie du parcage en amont des arbres, au risque d'avoir toujours du parking sauvage. On peut croire plus ou moins aux contrôles, mais le plus simple serait de bloquer l'ensemble de la partie donnant du côté de la Grande Place par une chaîne et deux poteaux, ce qui ne coûterait certainement pas fr. 85'000.--. Pour des raisons de sécurité, il faut conserver l'accès à la cour qui se trouve entre le Café du National et le Riviera Lodge. Il ne s'oppose pas à l'amendement, mais souligne le fait qu'il va poser un problème d'inventivité à la Municipalité pour malgré tout répondre aux souhaits du Riviera Lodge.

M. P. Ducraux rappelle que la Municipalité souhaite assainir le quartier qui connaît un stationnement sauvage important. Il demande donc de refuser l'amendement de la commission.

M. R. Rickenbacher estime que ce n'est pas à la commune d'investir l'argent des contribuables pour des gens qui ne respectent pas les règles. Des moyens de contrôle existent et ce sont ceux qui commettent des infractions qui doivent payer.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de la Commission des finances est accepté.**

La parole n'est plus demandée concernant le poste 2. Finances.

3. DIRECTION DE L'EQUIPEMENT - SERVICE TECHNIQUE

La parole n'est pas demandée concernant le poste 3. Direction de l'équipement - Service technique.

4. DIRECTION DE L'EQUIPEMENT - SERVICE GESTION

Compte 420.3115 **Entretien et amélioration des chaussées, trottoirs et places**

Achats de véhicules et accessoires

Compte 420.3142.01 **Travaux et transports exécutés par des tiers**

M. A. Gonthier relève que traditionnellement ces achats passent plutôt par la voie du préavis. Il demande à quoi est destinée cette somme relativement importante. Il a entendu parler d'un Unimog, mais ce genre de véhicule est-il bien utile en ville de Vevey ? Il demande à quoi est liée l'augmentation de fr. 150'000.-- du deuxième poste.

M. P. Ducraux répond que deux véhicules doivent être remplacés. L'Unimog a rendu l'âme et nous le remplacerons par un véhicule plus léger. Il faut également remplacer un Iveco. Pour ce qui est des travaux exécutés par des tiers, il s'agit surtout de la réfection de trottoirs dans certains quartiers.

M. A. Gonthier demande pourquoi la Municipalité a choisi la voie du budget pour le renouvellement des deux véhicules, et non plus celle du préavis qui, pour ce genre d'investissements, semble assez traditionnelle.

M. P. Ducraux indique que la Municipalité, compte tenu de ce qui s'est passé lors du préavis sur les deux tracteurs de déneigement, s'est demandée s'il était vraiment nécessaire de réunir une commission pour ce genre de véhicules. Il garantit que ses services travaillent dans le bon sens et essayent d'avoir les véhicules qui conviennent le mieux, raison pour laquelle c'est la voie du budget, et non du préavis, qui a été choisie.

La parole n'est plus demandée concernant le poste 4. Direction de l'équipement - Service gestion.

5. EDUCATION

Compte 509.3655 **Subvention à la Villa St-Martin pour l'accueil éducatif**

(nouveau) **de jeunes veveysans**

Proposition d'amendement à fr. 47'000.-- de la Commission des finances

Proposition d'amendement à fr. 130'000.-- de M. V. D'Angelo

M. F. Baud relève que la Municipalité est parvenue à absorber dans son budget l'enveloppe supplémentaire de fr. 900'000.-- destinée à la sécurité, sans augmenter le déficit. Un gros effort a donc été consenti pour faire des économies au niveau des charges. Il rappelle qu'il y a deux volets à la sécurité, à savoir la contrainte et l'encadrement. Le fait que la contrainte ait évolué en direction de la mise en place de vrais policiers a entraîné un coût supplémentaire, et pour que l'enveloppe reste intégrale, un montant de fr. 200'000.-- a été destiné à l'encadrement. La majorité de la commission souhaitait que la Municipalité gère ce montant comme elle l'entendait, mais ce n'était pas possible techniquement. Pour parvenir à conserver ce montant, la Municipalité avait complètement supprimé ce qu'elle avait imaginé au départ, à savoir un subside de fr. 130'000.-- pour la Villa St-Martin. Après discussion, une augmentation de fr. 47'000.-- pour la Villa St-Martin a été approuvée à l'unanimité. Mais ensuite tous les autres amendements ont été refusés,

notamment la suppression d'un demi-poste d'éducatrice de rue, ce qui fait que nous nous retrouvons aujourd'hui avec une augmentation du budget de fr. 47'000.--.

M. J.-P. Boillat indique que la Commission des finances est parvenue à un compromis et a voté l'affectation de fr. 47'000.-- à la Villa St-Martin, sans enlever à aucun moment un montant identique à l'encadrement. Au vote final, la majorité de droite de la commission a tenté de supprimer ce montant à l'encadrement, mais cette proposition n'a recueilli que l'égalité des voix pour et contre. Dans ce cas-là, il est clair que l'amendement a été rejeté.

M. R. Tickle confirme que dans un premier temps, c'était un deal de transférer les fr. 47'000.-- pour l'éducatrice de rue à la Villa St-Martin. Dans une autre séance, on a accepté de garder ce montant et quand il s'est agi de supprimer le poste de l'éducatrice de rue, cette mesure a été refusée.

Mme D. Kaeser estime qu'il n'est pas correct de révéler ainsi les discussions de la commission. Le règlement demande une certaine discrétion. Elle demande ce qu'est exactement la Villa St-Martin, à qui elle est destinée et à quoi correspond le montant prévu au budget.

M. P.-A. Dupont, municipal, indique que différentes mesures ont été examinées pour l'encadrement. La Fondation des Airelles qui, à part son internat, dispose d'une structure d'encadrement spécialisé de journée à la Villa St-Martin, s'est approchée de la Municipalité. Cette institution est effectivement soutenue par l'Etat, mais les finances cantonales ne permettent pas d'en faire plus. La Municipalité a considéré qu'il y avait des besoins dans ce domaine, notamment pour les enfants qui sont complètement livrés à eux-mêmes en dehors de l'école. Avant qu'ils n'arrivent dans des structures telles que Ginkgo, la Municipalité aimerait tenter de les cadrer davantage pour qu'ils réussissent mieux leur parcours scolaire. Les fr. 130'000.-- prévus au départ représentaient un poste d'éducateur(trice) à plein temps et une participation aux frais de locaux. Avec le montant octroyé par la commission, il faudra reprendre les négociations et voir avec eux ce qu'ils sont capables de nous proposer.

M. P. Bertschy précise qu'il s'agit actuellement de douze enfants âgés entre 10 et 16 ans, auxquels s'ajouteraient huit enfants veveysans si nous acceptons ces fr. 47'000.--. L'intérêt de ce projet est d'accueillir ces enfants en dehors des heures d'écoles pour éviter qu'ils ne finissent dans la rue. Grâce à ce montant, la Fondation des Airelles pourra aller vers les autres communes pour leur demander de l'aide pour accueillir aussi leurs enfants, et montrer au canton que les communes s'intéressent aussi à ce projet, même s'il est normalement à la charge de l'Etat.

M. V. D'Angelo estime que si l'on accepte de mettre autant d'argent pour la police, il ne faut pas faire d'épicerie quand il s'agit de nos enfants. Pour réaliser le projet dans son entier, il faut revenir au montant de fr. 130'000.-- proposé par la Municipalité au départ. Même s'il a voté les fr. 47'000.--, il estime que cela n'est pas suffisant. Il y a beaucoup d'enfants qui se trouvent dans la situation de fréquenter cette institution. Le travail de la commission n'est pas de faire des économies à tout prix, mais de voir si l'argent est dépensé de manière juste. Cette dépense de fr. 130'000.-- pour la Villa St-Martin est une dépense justifiée pour l'avenir de nos enfants.

Mme F. Despot soutient la dépense de fr. 47'000.-- car elle estime qu'il est plus facile de mettre un tuteur à une jeune pousse qu'à un arbre bien formé. Cette proposition est le fruit d'une réelle réflexion de la commission qui a estimé qu'il était logique de faire un effort pour les plus jeunes.

Mme V. Borloz constate que nous manquons cruellement à Vevey d'une structure de ce type pour la tranche d'âge des 10-15 ans. Nous avons des structures d'accueil et d'encadrement pour les enfants jusqu'à 10 ans (UAPE) et, à partir de 15 ans, on peut estimer qu'Equinox propose un certain nombre d'activités avec un encadrement intéressant. Il y a longtemps qu'elle appelle de ses vœux un centre de jeunesse adapté à cette tranche d'âge de la pré-adolescence, mais on lui a toujours répondu que cela n'était pas possible (manque de locaux, moyens financiers, etc.). Il serait bon d'avoir pour l'ensemble des enfants de cet âge-là, et pas seulement pour ceux qui ont des difficultés d'adaptation sociale, une structure qui puisse faire raisonnablement concurrence aux centres commerciaux qui les attirent tous après l'école. Mais si les autorités scolaires compétentes disent qu'il y aurait un besoin réel d'augmenter la capacité de la Villa St-Martin à un accueil de trente enfants, que cette augmentation nécessiterait un contrat de prestations avec cette institution pour qu'elle accueille dix-huit enfants de plus de notre commune, elle trouve que cela en vaut la peine, car fr. 130'000.-- dépensés aujourd'hui, c'est probablement beaucoup d'argent économisé demain en aides sociales et répression en tout genre pour des adultes qui poseront des problèmes autrement plus sérieux.

M. R. Rickenbacher demande que le Conseil se détermine d'abord sur le principe de savoir s'il soutient les deux éléments, à savoir la Villa St-Martin et l'éducatrice de rue, ou un seul, avant de voter sur les postes individuellement.

Mme M. Burnier rappelle que ces deux choses sont totalement différentes et ne figurent pas dans les mêmes comptes. Il s'agit ici d'une dépense supplémentaire que la Commission des finances nous propose et il y aura également un vote quand nous en serons au demi-poste d'éducateur de proximité.

M. J.-P. Boillat relève que l'argument de Mme F. Despot est très dangereux. Elle estime qu'il vaut mieux investir dans l'encadrement des jeunes enfants parce qu'il n'est plus possible de faire quelque chose pour les jeunes en difficultés, lorsqu'ils arrivent vers 15-16 ans. Il ne faut pas mettre en balance l'investissement de fr. 47'000.-- à la Villa St-Martin et avec l'encadrement des jeunes généré par le projet Ginkgo. Nous nous devons d'intervenir sur les deux niveaux.

M. J.-P. Schorro se dit déçu de la tournure que prennent les débats. Pour une fois, nous avons un accord entre la droite et la gauche sur une proposition de dépense supplémentaire d'un montant de fr. 47'000.--. Mais la gauche profite maintenant de l'accord de la droite pour demander une augmentation à fr. 130'000.--. Il trouve dommage de prolonger toujours ces débats.

M. P. Bertschy précise que ce montant de fr. 47'000.-- est, pour une majorité de la commission, un soutien de départ. Grâce à cela, la Fondation des Airelles pourra approcher les autres communes pour obtenir davantage. Ce montant de fr. 47'000.-- a été décidé par rapport au demi-poste de l'éducateur de rue. Mais il ne s'agit pas de faire un vote l'un contre l'autre.

Mme F. Despot n'a jamais dit qu'il était trop tard pour les enfants de 15-16 ans, mais qu'il était beaucoup plus facile d'intervenir entre 10 et 15 ans pour ramener un jeune dans le droit chemin et lui donner de bons principes, avant qu'il ne soit arrivé à l'âge adulte.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de M. V. D'Angelo est refusé par 38 voix contre 34 avis favorables. L'amendement de la Commission des finances est quant à lui clairement accepté.**

Mme D. Kaeser demande que la Municipalité fasse un bilan de la situation d'ici environ une année. Plusieurs

structures sont déjà en place, mais elle voudrait savoir si véritablement les enfants profiteront de ce nouvel accueil.

M. P.-A. Dupont répond que la Commission de gestion aura tout loisir de se pencher sur le résultat de cette mesure.

M. P. Bertschy rappelle que cette institution existe depuis août 2001. Actuellement 12 enfants fréquentent les lieux et huit enfants de Vevey seront acceptés en plus.

Compte 520.3102.01 **Etablissement primaire - Centre de documentation**

Mme V. Borloz demande à quoi est due la diminution de ce poste. Elle constate également une baisse pour les établissements secondaires.

M. P.-A. Dupont répond que c'est un exemple typique des nouvelles répartitions EtaCom. La documentation pédagogique de ces centres est prise en charge par l'Etat, mais nous avons conservé un montant pour ne pas baisser le niveau de prestation, les forfaits étatiques étant inférieurs.

La parole n'est plus demandée concernant le poste 5. Education.

6. SECURITE

Compte 650.3011 **Corps de police - Traitements**
Proposition d'amendement à fr. 2'604'500.-- de M. R. Rickenbacher
Proposition d'amendement à fr. 2'629'500.-- de M. A. Gonthier

Compte 650.3065 **Corps de police - Uniformes et chaussures**
Proposition d'amendement à fr. 88'700.-- de M. A. Gonthier

M. R. Rickenbacher ne se dit pas contre cette augmentation de la sécurité, mais la situation actuelle n'est pas assez claire. Nous ne savons pas ce qui se passe avec Police 2000, ni de quelle manière ces mesures peuvent être intégrées. Au vu de notre situation financière, nous ne pouvons pas donner simplement une enveloppe de fr. 655'000.-- sans en savoir davantage. Il propose donc de supprimer ce montant, tout en laissant le soin à la Municipalité, si elle le juge nécessaire, de revenir avec un préavis expliquant de quelle manière ce montant sera utilisé.

M. A. Gonthier rappelle que le rapport 19/2004, retiré par la Municipalité, est traversé de part en part par une demande d'information, de compréhension du problème et du projet. La commission demandait à la Municipalité de négocier avec les communes engagées dans Police Riviera pour augmenter la présence policière en ville de Vevey. Le résultat de ces négociations devait logiquement être consigné dans un nouveau préavis. La voie budgétaire élude cette demande d'information. En approuvant cette augmentation, on signe un chèque en blanc à la Municipalité, mais aussi à Police 2000, car nous ne pourrions pas voir si réellement, de notre point de vue du Conseil communal, les solutions proposées correspondent ou non aux besoins de la collectivité veveysanne. Il faut donc de diminuer ces postes de l'augmentation que propose la Municipalité et lui demander de revenir avec un préavis lorsque les négociations auront abouti.

M. F. Baud invite le Conseil communal à faire preuve d'une certaine cohérence. La Municipalité a suivi le Conseil qui demandait un véritable engagement sécuritaire et nous sommes enfin parvenus à une sorte de

consensus entre les deux branches sécuritaires que sont la force et l'encadrement. Il ne faut plus continuer à tergiverser sinon nous n'aurons jamais cette sécurité.

M. J.-P. Boillat estime que passer par un préavis donnera l'occasion non seulement au Conseil communal de discuter des différentes formes que peut prendre une augmentation de la sécurité en Ville de Vevey, mais cela donnera aussi l'occasion à la police de réfléchir en profondeur à une réorganisation interne. Une grande partie du temps des policiers est consacrée à des tâches administratives et beaucoup d'entre eux préféreraient être davantage présents sur le terrain pour être effectivement garants de la sécurité de la ville.

M. P.-A. Dupont rappelle que la Municipalité avait dit qu'elle reviendrait sur ce sujet par la voie budgétaire. Le projet Police 2000 va de l'avant, quelles que soient les décisions de la commune de Vevey. Ce concept a des réussites, mais aussi quelques difficultés que nous tentons de résoudre. La phase transitoire dure certes plus longtemps que prévu. L'aboutissement serait de parvenir à une association de communes, ou une autre forme juridique, qui permettrait d'asseoir institutionnellement Police Riviera. Lorsque ceci aura été fait, nous pourrions reprendre toute l'affaire des effectifs. Nous travaillons toujours sous forme de convention et les onze communes se sont engagées à maintenir au minimum les effectifs de 2002, année de la mise en commun de toutes les forces. Nous avons rencontré Police Riviera et avons aussi discuté avec la police cantonale. Cette proposition au budget est la réponse qu'apporte aujourd'hui la Municipalité à l'effort spécifique majoritairement souhaité par le Conseil. Il n'est pas dit que nous fonctionnerons toujours de cette manière. Ces gens seront introduits dans les brigades existantes, mais seront maintenus sur Vevey. L'ensemble du projet Police Riviera étudie également la réorganisation de la police, notamment quelles sont les tâches qui ne sont typiquement pas de son ressort et que nous devons transmettre à d'autres. Il y a aussi l'aspect de la police judiciaire. Cela va aussi influencer la présence policière, mais ce n'est pas l'objet du débat actuel sur le renforcement de la police sur le terrain.

M. A. Gonthier constate qu'en passant par le budget, nous ne connaissons pas les détails du projet que nous propose la Municipalité. Il aurait aimé qu'une nouvelle commission se penche sur le nouveau projet pour avoir une compréhension de ce que cela allait être et de comment cela allait fonctionner. Si tout le projet était déjà ficelé, on pourrait peut-être voter, mais nous n'en sommes pas encore là. Pour ce qui est des tâches administratives, il faudrait peut-être engager du personnel administratif qui pourrait être assermenté sans être policier. Il demande si cette voie a été explorée, car les tâches administratives prennent beaucoup de temps. Ce genre de questions font partie de l'affinement du projet.

M. P.-A. Dupont rappelle qu'avec cette enveloppe budgétaire de fr. 655'000.- nous allons engager, suivant le niveau de salaire, l'expérience, l'âge, etc., 6 à 8 policiers supplémentaires. La Municipalité a négocié et obtenu des garanties pour que ces gens soient affectés aux unités déjà existantes, de manière surnuméraire, pour pouvoir les garder sur Vevey.

M. M.-H. Tenthorey rappelle qu'un compromis a été trouvé au niveau des finances avec un volet préventif (Villa St-Martin et éducateur de rue) et un volet répressif (5 à 8 policiers). Une personne assermentée qui n'est pas un policier n'a qu'un pouvoir de dénonciation, et non de répression. Nous nous retrouverions donc dans la situation d'il y a quelques mois avec le problème des aides de police. Soyons raisonnables et acceptons le compromis étudié par la Commission des finances.

M. I.-P. Moser estime si l'on veut noyer le projet, on peut proposer de nouvelles commissions, de nouvelles discussions. Nous n'aurons ainsi finalement pas l'amélioration de la sécurité souhaitée par le Conseil et dont on a déjà parlé durant de nombreuses heures.

M. R. Rickenbacher estime que notre projet d'engager notre propre petite équipe de policiers pour

résoudre les problèmes veveysans, est contraire au but principal de Police 2000 qui est de coordonner les forces.

M. le Syndic rappelle que le projet de départ d'engager des gardes de surveillance privés a provoqué un tollé général. La Municipalité a remis l'ouvrage sur le métier et proposé l'engagement de gardes municipaux. La hiérarchie policière considérait que c'était déjà plus convenable, étant donné qu'il s'agissait d'agents publics, mais le Conseil communal, par le biais de sa commission ad hoc, a estimé que cela n'était pas suffisant et qu'il fallait des policiers au plein sens du terme. Fort de cette détermination politique, il a repris contact, comme il s'y était engagé, avec les instances dirigeantes de l'expérience pilote, en leur disant qu'il ne s'agissait plus d'une «lubie» d'un syndic, comme certains le pensaient, mais d'un message fort de l'ensemble du Conseil communal de Vevey. Tout à coup, ce qui était impossible six mois auparavant est devenu possible, sans que cela ne perturbe en rien de fondamental l'expérience en cours. Nous avons pu intégrer cet effectif supplémentaire au service de Vevey, raison pour laquelle la Municipalité vient dans le cadre du budget. Il faut être cohérents et responsables et passer maintenant à l'acte. Il a toujours dit qu'il n'y a pas de prévention efficace sans dissuasion, voire répression, crédible. On peut en débattre tant que l'on veut, mais c'est une règle fondamentale. Il s'agit ensuite de trouver un équilibre. Nous y sommes parvenus et il faut passer maintenant à des choses concrètes.

La parole n'étant plus demandée, **les deux amendements de MM. R. Rickenbacher et A. Gonthier, qui arrivent aux mêmes conclusions, sont largement refusés (quelques abstentions).**

Compte 690.3511.01 **Protection civile - Participation à l'Organisme de Protection civile**
Région Riviera
Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. R. Rickenbacher

M. R. Rickenbacher rappelle les arguments qu'il a développés au point 7 de l'ordre du jour. Mettre ce poste à zéro devrait engager la Municipalité à rediscuter le budget de la protection civile tel que présenté dans son ensemble.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de M. R. Rickenbacher est largement refusé.**

La parole n'est plus demandée concernant le poste 6. Sécurité.

7. SERVICES SOCIAUX

La parole n'est pas demandée concernant le poste 7. Services sociaux.

8. CULTURE ET CULTES

La parole n'est pas demandée concernant le poste 8. Culture et cultes.

9. ANIMATIONS SPORT ET JEUNESSE

Compte 952.3011 **Animation de jeunesse - Traitements**
Proposition d'amendement à fr. 394'500.--

Compte 952.3030.01 **Animation de jeunesse - Contributions AVS, AI et AC**
Proposition d'amendement à fr. 27'100.--

Compte 952.3040 **Animation de jeunesse - Caisse de pensions et prévoyance**
Proposition d'amendement à fr. 53'900.--

Compte 952.3050

Animation de jeunesse - assurances accidents et maladie**Proposition d'amendement à fr. 6'900.-- de M. H. Chambaz**

M. H. Chambaz estime que la situation financière de la commune nous interdit d'engager davantage d'éducateurs de rue. Puisqu'il est avéré que les problèmes inhérents aux jeunes filles, souvent spécifiques, ne peuvent être réglés que par une personne de sexe féminin, il propose de couper la poire en deux en prévoyant un demi-poste pour un éducateur de rue, et un autre pour une éducatrice, ce qui aurait pour incidence une diminution totale de fr. 47'000.-- des postes concernés.

Mme M. Burnier indique que pour les six premiers mois de l'année, l'éducateur de rue qui travaille à 100 % s'est occupé d'environ 500 jeunes. Il y a eu 250 entretiens dans «Coup de pouce Emploi» et 209 dans la permanence sociale. Cela démontre bien que cet éducateur est absolument indispensable. Il n'arrive pas à répondre à toutes les demandes et la Municipalité unanime propose l'engagement d'un demi-poste supplémentaire afin que ces éducateurs de proximité puissent également aller dans les quartiers spécifiques où la demande est importante, chose qui ne peut pas être faite à l'heure actuelle autant que nous l'aimerions.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de M. H. Chambaz est largement refusé.**

La parole n'est plus demandée concernant le poste 9. Animations sport et jeunesse.

La parole n'étant plus demandée, M. R. Tickle rappelle les conclusions de la Commission des finances qui n'ont pas subi de modifications, à savoir :

- Charges	fr. 91'854'900.--
- Revenus	fr. 89'867'300.--
- Déficit présumé	fr. 1'987'600.--

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la Commission des finances sont adoptées à une large majorité (deux avis contraires et trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le préavis no 26/2004 du 7 octobre 2004 sur le budget communal 2005,

Vu le rapport de la Commission des finances sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2005, tel qu'amendé par la Commission des finances, et qui présente les résultats suivants :

- Charges	fr. 91'854'900.--
- Revenus	fr. 89'867'300.--
- Déficit présumé	fr. 1'987'600.--

M. le Syndic constate que le Conseil a suivi intégralement la Commission des finances qui a peu modifié le

budget proposé. Au nom de la Municipalité, il remercie le Conseil communal de sa confiance et des compliments qui lui ont été adressés au début des débats. Ceux-ci seront dûment relayés auprès de notre administration qui le mérite bien et il remercie le Conseil d'avoir aussi pensé à elle. S'agissant de la sécurité, il remercie le Conseil, au nom des Veveysans, pour la sagesse de sa décision. La population mérite que l'on renforce sa sécurité par un certain nombre de mesures. Nous avons finalement trouvé un équilibre entre passablement d'opinions différentes.

M. R. Rickenbacher ne se dit pas certain que les décisions prises ce soir soient vraiment sages. Dépenser aujourd'hui l'argent que nous ne possédons pas est la mesure la plus anti-sociale qui soit, puisque ce sera à nos successeurs de payer, riches ou pauvres. Il déplore que l'on n'ait pas davantage cette volonté d'économies. Celle-ci est toujours décriée comme quelque chose de négatif, mais finalement ce sont ceux qui viendront après nous qui seront heureux si nous parvenions à faire un peu plus d'économies.

La parole n'est plus demandée.

9. Propositions individuelles

Mme F. Despot demande s'il est possible d'obtenir la liste des bénéficiaires du Fonds culturel Riviera.

Mme M. Burnier répond que cette liste figure dans le rapport de gestion du Fonds culturel présenté avec les comptes. Elle contient tous les bénéficiaires, ainsi que les détails et critères retenus pour l'attribution. Les onze institutions sont immuables jusqu'à la fin de la législature et bénéficient d'un montant fixe qui n'a pas bougé depuis le début de l'attribution. Avec l'augmentation de la population dans notre district, les montants que le fonds encaisse laissent toujours apparaître un reliquat qui peut être utilisé pour soutenir, dans le courant de l'année, des demandes ponctuelles, pour autant que celles-ci remplissent les conditions du fonds. Si ce reliquat n'est pas utilisé, il est redistribué au prorata des communes alimentant le fonds.

M. H. Chambaz trouve vraiment navrant que dans cette liste ne figure pas le Théâtre de Poche de la Grenette qui fait un travail extrêmement intéressant. Il se demande si ce nombre de onze institutions ne peut réellement pas être modifié.

Mme M. Burnier rappelle que cette liste a été déterminée lors de la création du fonds, par des calculs très savants. Jusqu'à la fin de la législature, il n'est pas possible de rajouter des institutions, mais tout pourra être remis en question par la suite. Le problème du Théâtre de la Grenette avait été discuté, mais à ce moment-là il ne remplissait pas les conditions d'intérêt régional et n'était pas soutenu par toutes les communes du district, comme l'étaient les onze institutions qui sont entrées dans ce fonds. L'historique de la création du fonds peut être obtenu auprès du Service des affaires intercommunales.

M. P. Nicollier demande des nouvelles de sa motion visant à introduire un point d'information à l'ordre du jour des séances du Conseil communal sur les objets de discussion de la Conférence des syndicats du district de Vevey. Cet objet ne figure à aucun ordre du jour depuis son dépôt en septembre.

Mme la Présidente rappelle qu'une commission a été nommée et qu'il appartient à son premier membre de s'organiser pour fixer une séance.

M. J.-P. Boillat intervient au sujet des engagements que la Municipalité, selon les affirmations du président de la Ligue nationale de basket, semble avoir pris vis-à-vis du Riviera Basket et ce qu'elle entend faire face

à la descente aux enfers de ce club.

M. le Syndic indique que la Municipalité a été approchée il y a quelques mois pour cautionner, à hauteur d'un montant de fr. 50'000.-- qui entre dans sa compétence, un éventuel emprunt qui serait effectué par Riviera Basket pour assainir certains arriérés sociaux. Cette caution est valable jusqu'au 31 décembre 2004 et la commune de Blonay a elle aussi cautionné un montant de fr. 23'000.-- dans les mêmes conditions. A ce jour, ces garanties n'ont pas été sollicitées. Il a été demandé aux nouveaux responsables de Riviera Basket de mettre les choses à plat, de faire un état des lieux aussi exhaustif que possible. Fort de cela, il y aura une concertation avec la commune de Blonay pour voir ce que l'on peut faire pour sauver ce club qui a une importance régionale, non seulement d'un point de vue symbolique, mais aussi pour les jeunes qui pratiquent le basket dans notre région. Ce sont environ 250 à 280 jeunes qui ont besoin d'une équipe phare. Cette garantie a été couverte par la cession d'un certain nombre de créances, d'actifs qui appartenaient à Riviera Basket. Il s'agit de savoir où sont ces actifs, s'ils ont été utilisés à d'autres fins, ce que nous ne savons pas à l'heure actuelle. Une fois ces différentes opérations de base terminées, nous y verrons plus clair et reviendrons auprès du Conseil, ne fût-ce que pour faire une communication à ce propos.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22 h 40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Jacqueline Badoud
Présidente

Carole Dind
Secrétaire

